Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_054_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 avril 2026

Délibération DB-054-2026

Objet : Syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc – Désignation des délégués

L'an 2026 le 23 avril à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Emma POEDRAS.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Sylvie CONAN, Mickaël COSSON, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Ronan KERDRAON, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Mari COURTAS pouvoir à Abdel BELARBI, Carine MEROT pouvoir à Christian RANNO,

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 70
Nombre de votants : 72

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_054_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 avril 2026

Délibération DB-054-2026

Rapporteur : Stéphane BRIEND

Objet : Syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc – Désignation des délégués

EXPOSE DES MOTIFS

Les communautés d'agglomération de Lamballe Terre et Mer et de Saint-Brieuc Armor agglomération ont décidé respectivement, par délibérations concordantes n° 2021-172 en date du 12 octobre 2021 et DB-207-2021 du conseil d'agglomération en date du 21 octobre 2021, de créer le syndicat mixte de la baie de Saint-Brieuc, ayant compétence pour :
- l'élaboration, l'approbation, le suivi et l'évolution du schéma de cohérence territoriale (SCoT) ;
- l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la baie de Saint-Brieuc (sous réserve de l'avis de la commission locale de l'eau), comprenant l'élaboration, le suivi et la coordination globale des programmes permettant la mise en œuvre du SAGE et la lutte contre les algues vertes (PLAV) ;
- et la mission « animation de territoire ».

En vertu de ses statuts, le conseil syndical du syndicat mixte fermé est composé de deux membres (l'Agglomération de Lamballe Terre et Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération), représentés par 16 délégués et 8 suppléants (dont 8 titulaires et 4 suppléants désignés par Saint-Brieuc Armor Agglomération).

L'article L. 2121-33 du CGCT dispose que le conseil procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. Ces dispositions s'appliquent au conseil d'agglomération.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_054_2026-DE

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ainsi que la partie I de son article L. 5211-7;

VU l'article L. 5711-1 du CGCT relatif au vote à bulletin secret ;

VU la délibération DB 207-2021 du 21 octobre 2021 créant le syndicat mixte de la baie de Saint-Brieuc ;

VU les statuts du syndicat mixte de la baie de Saint-Brieuc ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour la sélection des représentants de Saint-Brieuc Armor Agglomération au sein du comité syndical du syndicat mixte de la baie de Saint-Brieuc.

DESIGNE les délégués de Saint-Brieuc Armor Agglomération au sein du comité syndical du syndicat mixte de la baie de Saint-Brieuc comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1-Stéphane BRIEND	1-Bernard CROGUENNEC
2-Thierry SIMELIERE	2-Richard HAAS
3-Arnaud LE BRETON	3-Catherine PERICHON
4-Victor BONNOT	4-Thierry TARDIEU
5-Michel LE DUAULT	
6-Joël LE BORGNE	
7-Laurence MAHE	
8-Pascal PRIDO	

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 70	Pouvoirs : 2	Total : 72	Exprimés : 72
Voix Pour : 66	Voix Contre : 0	Abstention : 6	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance

Emma POEDRAS

Le Président,

Stéphane BRIEND